



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : 17/2025

"RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE ET DE LA RÉGION NYONNAISE (DIRSEN)"

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 17 novembre 2025 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur Frédéric Guilloud, Municipal, que nous tenons à remercier pour ses explications et les réponses à nos questions.

Commentaires généraux

Le DIRSEN est un dispositif régional solidaire qui permet aux communes affiliées de bénéficier d'un soutien lors de projets divers (culturels, sportifs, d'aménagements, etc...). Malgré le fait que notre commune n'ait pas bénéficié de soutien ces dernières années (aucune demande soumise), il est important de continuer à soutenir un tel dispositif et de ne pas hésiter à le solliciter lors de futurs projets qui seraient éligibles.

Proposition d'amendements

Néant.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 17/2025 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation à l'unanimité.

Fait à Arzier-Le Muids, le 17 novembre 2025

Patrick PLÉ
Rapporteur

Valentin FASEL

Julien ROCH

Patrick WINKLER

Luca LO VALVO